

# Conditions d'Organisation

## Activités Spéléologie - Canyoning

*D'oumiak aventure se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions d'organisation.*

*LA RÉSERVATION D'UNE ACTIVITÉ OU LA VALIDATION D'UN DEVIS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS D'ORGANISATION.*

# Été 2016



Philippe DURDILLY  
751 chemin de la Croix Rouge  
74800 Eteaux  
Tel / Fax : 04 50 25 88 63  
Email : doumiak@gmail.com  
Site : <http://loisirnature74.unblog.fr/>

## SPÉLÉO - CANYONING - DE MAI À OCTOBRE SUIVANT CONDITIONS MÉTÉO

D'Oumiak Aventure se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions d'organisation.

En cas de modification, seront appliquées à chaque réservation les conditions d'organisation en vigueur au jour de la passation de la réservation.

### ENCADREMENT

---

L'encadrement est assuré par des professionnels diplômés. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales et physiques des participants.

#### SPÉLÉOLOGIE


---


Enfants à partir de 6 ans, accompagnés d'un adulte.

Être en bonne condition physique.

 Par moniteur - En Initiation

 9 personnes

 CVL : 8 enfants + 1 adulte accompagnant.

 35 personnes maximum pour 4 BE

 Par moniteur - Traversée


 2 personnes

#### CANYONING


---

Enfants à partir de 10 ans, accompagnés d'un adulte.


Être en bonne condition physique. Savoir nager.

 Par moniteur - En Initiation et Perf.

 8 personnes

 CVL : 8 enfants + 1 adulte accompagnant.

 Par moniteur - En Expert

 4 personnes

### ÉQUIPEMENT


---

#### SPÉLÉO

---

 Matériel fourni

Combinaison PVC, casque avec éclairage acétylène, baudrier.

 Équipement indispensable

Chaussure de type randonnée, légères ou baskets avec de bonnes semelles, vêtements chauds.

#### RIVIÈRE SOUTERRAINE

---

 Matériel fourni


Combinaison PVC, combinaison néoprène, chaussons néoprènes, casque avec éclairage acétylène, baudrier.

#### CANYONING

---

 Matériel fourni

Combinaison néoprène, chaussons néoprènes, casque, baudrier

 Équipement indispensable

Chaussure à mouiller de type randonnée, légères ou baskets avec de bonnes semelles. Maillot de bain et serviette.



### APTITUDE PHYSIQUE

---




La pratique de toutes nos activités nécessite une bonne santé, le respect des âges minimum requis ainsi que des équipements recommandés.



Le mandataire doit informer les autres participants de nos conditions d'organisation qui les acceptent.

-  Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée.
-  Si un participant présente une pathologie particulière, il doit impérativement en informer le moniteur avant le départ de l'activité

Le professionnel se réserve le droit de refuser une activité à un participant ne présentant pas toutes les conditions requises, et ce sans que ce dernier ne puisse prétendre à un remboursement des acomptes versés lors de la réservation.

-  Pour tout mineur jusqu'à 16 ans et quelle que soit l'activité, un adulte responsable doit l'accompagner.
-  Les mineurs non accompagnés, à partir de 16 ans, doivent fournir obligatoirement une autorisation parentale.
-  Pour les structures, CVL et scolaire, la présence d'un animateur par groupe est obligatoire.

---

---


## SÉCURITÉ

---

---

Le professionnel est le seul responsable et décideur de la faisabilité d'une activité en fonction des conditions météorologiques, géologiques et des aptitudes des participants.

Avant chaque départ, une information sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est effectuée.

-  Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les professionnels.

La participation aux activités atteste de l'acceptation des risques éventuels encourus et de l'engagement à ne pas faire porter la responsabilité à l'organisateur ou aux accompagnateurs.

Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille.

*Vos compagnons à quatre pattes ne sont pas acceptés à participer aux activités.*

---

---

## TARIF


---

---

Voir tarif en vigueur.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du lieu, du niveau de l'activité.

CVL et scolaires : les tarifs « groupe » sont forfaitaires.

-  Nous ne fournissons ni transport, ni repas, ni hébergement.

Acompte à la réservation, le solde est payé, au plus tard le jour même, après l'activité.

---

---

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

---

---

### *OPTION DE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE.*

Pour les groupes qui nécessitent la participation d'intervenants en renfort, la réservation est soumise à leur disponibilité.

---

---

### Validation de la réservation

---

---

#### POUR LES PARTICULIERS :

---



Après le versement d'un acompte de **50%** du montant total, dans les **8 jours** suivant la date d'option, **accompagné d'une lettre de confirmation\*** précisant les coordonnées exactes du mandataire (nom, adresse, téléphone, courriel) le nombre de participants et le jour réservé.

#### **POUR LES GROUPES :**

---

Après le versement d'un acompte de **50%** du montant total, dans les **10 jours** suivant la date d'option, **accompagné d'une lettre de confirmation** précisant les coordonnées exactes du mandataire (nom, adresse téléphone, courriel) le nombre de participants et le jour réservé et/ou acceptation du devis.

 Pour les groupes à partir de 8 personnes, possibilité de signature conjointe d'une convention.

#### **POUR LES STRUCTURES, CVL ET SCOLAIRE :**

---

Après le versement d'un acompte de **50%** du montant total, accompagné du devis accepté dans les limites de validité, et signature conjointe d'une convention.

### **CONDITIONS D'ANNULATION & MODIFICATION**

---

---

*La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le mandataire est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulations si après :*

#### **DU FAIT DU MANDATAIRE :**

---

Toute demande d'annulation ou de modification de tout ou partie de l'activité, pour être prise en compte, doit être adressée par écrit à D'Oumiak Aventure.

##### *1. En cas de force majeur :*

Les demandes doivent être dûment justifiées, validées et présentées dans un délai raisonnable, pour être acceptées.

##### *2. Annulation de 30 à 15 jours avant la date de l'activité :*

L'intégralité de l'acompte est définitivement acquise.

---

#### **Dans le cas d'intervenant en renfort :**

---

##### *3. Annulation à moins de 15 jours avant la date de l'activité :*

L'intégralité du montant de l'activité est facturée sur la base du devis accepté à titre d'indemnisation,

##### *4. Modification à moins de 8 jours, du nombre de personne à la baisse :*

Le montant de la facture globale sur la base du nombre de personnes annoncé est exigé.

---

#### **Sans intervenant en renfort :**

---

##### *5. Annulation à moins de 15 jours avant l'activité :*

L'intégralité de l'acompte est définitivement acquise à titre d'indemnisation.

##### *6. Annulation à moins de 7 jours avant l'activité :*

L'intégralité du montant de l'activité est facturée à titre d'indemnisation.

##### *7. Modification du nombre de personne à la baisse à moins de 48h :*

Le montant de la facture globale sur la base du nombre de personnes annoncé est exigé.



---

## Dans tout les cas :

---

### 8. Non présentation :

Le montant de la facture globale sur la base du devis est exigé à titre d'indemnisation.

### 9. Interruption de l'activité :

En cas d'interruption de l'activité par le mandataire ou son représentant, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'intégralité du montant de l'activité est facturée.

## STRUCTURES, CVL, SCOLAIRE :

---

Les conditions ci-dessus sont applicables. Dans le cas de réservation de plusieurs dates, on comprend par date d'activité, la première date du séjour réservé.

### 10. Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de votre fait pour quelque cause que ce soit :

Le montant de la facture globale sur la base du devis est exigé à titre d'indemnisation.

## DANS LE CAS DE RÉSERVATION COURTE, (MOINS DE 15 JOURS) :

---

### 11. Annulation de 7 à 3 jours avant la date de la prestation :

L'intégralité de l'acompte est définitivement acquise à titre d'indemnisation.

### 12. Annulation à moins de 3 jours avant la date de la prestation :

L'intégralité du montant de la prestation est facturée à titre d'indemnisation.

## DU FAIT DU PRESTATAIRE :

---


Le mandataire se doit de prendre contact par téléphone, avec le représentant de D'Oumiak Aventure afin de convenir des horaires et du point de rendez-vous, 48h avant la date d'activité.

Les activités se déroulent en plein air, les conditions météorologiques peuvent être une cause d'annulation, dans tous les cas :

*Le Professionnel Se Réserve Le Droit D'annuler Ou De Limiter Une Prestation Si Les Conditions Présentent Un Trop Grand Risque. Ces Risques Sont Laissés À Sa Seule Appréciation.*

### 13. En cas d'annulation dans les 48h avant la date de l'activité :

 Le report à une nouvelle date est proposé.

 Le remplacement par une autre activité (spéléologie, Cani-rando, randonnée pédestre...) est proposé. La facturation sera établie au tarif de l'activité choisie.

En cas de refus du mandataire sans motif valable, l'acompte sera conservé, le client ne peut prétendre à aucune indemnité.

### 14. Interruption de l'activité

Pour des raisons techniques, de maintenance, d'hygiène, de sécurité, de conditions climatiques, etc., l'activité peut être rendue impraticable. Il ne sera procédé à aucun remboursement. Le montant de la facture globale sera exigé.


---

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

---

Le paiement de l'acompte et du solde sont effectués par chèque bancaire, postal ou Eurochèque au nom de D'Oumiak Aventure.



 Les chèques étrangers, même en euros, ne sont pas acceptés, sauf à y ajouter un forfait de commission bancaire de 20 Euros.


Pour toute confirmation, un acompte de réservation sera demandé. (Voir conditions de réservation)  
Le chèque d'acompte ne sera pas encaissé avant la date d'activité.


Le non paiement de cette somme pouvant entraîner l'annulation de la réservation. Le montant de cet acompte sera déduit de la facture finale (solde).

Nos factures sont payables sur place au plus tard le jour de l'activité, sauf accord contraire.

La facture est remise à la fin de l'activité pour accord de paiement. Celle-ci peut-être envoyée par mail.

A défaut de règlement à la date de limite figurant sur la facture, **sans qu'un rappel soit nécessaire** (article L 441-6 du Code de commerce)

 il sera appliqué des pénalités de retard égales à 13% du montant total par jour de retard.

 Le règlement du solde par virement se fait dans les mêmes conditions que ci-dessus.


Il ne sera versé aucun escompte en cas de règlement anticipé des factures.

La facturation des prestations avec intervenant en renfort peut être transmise par chaque intervenant.

### RETARD DE PAIEMENT :

---

A défaut de règlement à la date limite figurant sur la facture, **sans qu'un rappel soit nécessaire** (article L 441-6 du Code de commerce).

 Pénalités de retard de paiement :

Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale à **15%**, calculée au prorata temporis sur les sommes restants dues. (art L441-6 Code de Commerce).

 Frais de recouvrement


Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à **40€ par facture**. (Art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).


*Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs au montant forfaitaire de 40 €, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.*

### STRUCTURES, CVL, SCOLAIRE :

---

Dans certains cas, le solde de votre réservation doit être réglé au plus tard 5 jours avant la réalisation de celle-ci (se référer à la convention).

 Ce paiement sera encaissé après le dernier jour d'activité.

 La facture est émise le dernier jour d'activité réservé. Celle-ci est envoyée par mail.

## ASSURANCES

---


Le client est responsable de tous les dommages qu'il occasionne.

 Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance en responsabilité civile.

D'Oumiak Aventure décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels des participants. Le port d'objets de valeur est vivement déconseillé.

 Chaque intervenant contracte sa propre assurance en responsabilité civile





 L'assurance concernant l'activité « spéléo-canyon », Est contractée par le professionnel dans les conditions définies par le SNPSC. Compagnie d'Assurance : MMA

## BON CADEAU

---

Les bons de réservation au titre de cadeau sont payables intégralement. Ils seront traités à réception du paiement.

 Ils ne sont ni échangés, ni remboursés. Ils peuvent être cédés, le repreneur accepte, par la même, nos conditions d'organisation.

 Le preneur doit informer le bénéficiaire de nos conditions d'organisation qui les accepte.

La date de validité court à partir de la date d'achat. Au-delà de la date de validité, le bon cadeau est perdu. Sauf dans les cas des conditions d'annulation & modification 1 et 13.

Les bons de réservation au titre de cadeau sont utilisables, de préférence, hors période de vacances de février, toutes zones confondues.

